



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPEL À CANDIDATURES 2022

Labellisation des Cancéropôles

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROJETS : 12 septembre 2022 – 17h00

Soumission en ligne du dossier électronique :

<https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/KPOL22>

SOMMAIRE

1-	Contexte et objectifs de l'appel à candidatures	3
2-	Objectifs et missions des cancéropôles	3
3-	Bilan de la labellisation 2018-2022 et propositions de nouveaux plans d'actions 2023-2027	4
4-	Structures éligibles et coordonnateur	5
4.1	Structures éligibles.....	5
4.2	Coordonnateur	5
5-	Cahier des charges des cancéropôles	5
5.1	Cadre général	5
5.2	Gouvernance	7
5.3	Socle commun de 4 missions.....	7
6-	Evaluation des dossiers	10
6.1	Procédure d'évaluation.....	10
6.2	Critères d'évaluation.....	11
7-	Labellisation	11
7.1	Notification de la décision et publication des résultats.....	11
7.2	Établissement de contrats d'objectifs et de performance.....	12
8-	Dispositions générales et financement	12
9-	Modalités de suivi.....	13
9.1	Suivi et rapports d'activité	13
9.2	Publications et communication.....	13
10-	Calendrier de l'appel à candidatures.....	14
11-	Modalités de soumission.....	14
11.1	Modalités de soumission : portail PROJETS.....	14
11.2	Dossier de candidature.....	14
12-	Contacts	15

1- Contexte et objectifs de l'appel à candidatures

La stratégie décennale de lutte contre le cancer marque une volonté forte et partagée d'améliorer l'offre de santé et le service rendu à l'ensemble de nos concitoyens, sur les champs de la prévention primaire et du dépistage, aux personnes touchées par la maladie, dans leurs parcours de soins et parcours de vie, ou encore à l'ensemble des acteurs de la lutte contre le cancer, de la santé et de la recherche.

Quatre axes composent la stratégie décennale de lutte contre le cancer :

- Axe 1: Améliorer la prévention ;
- Axe 2: Limiter les séquelles et améliorer la qualité de vie ;
- Axe 3: Lutter contre les cancers de mauvais pronostic ;
- Axe 4: S'assurer que les progrès bénéficient à tous.

Cette stratégie intervient en complément des actions, dispositifs et outils structurants déjà mis en place grâce aux précédents Plans Cancer, qu'il convient de continuer à faire évoluer dans une logique d'amélioration continue de la qualité et d'efficacité : celles-ci incluent les nombreux programmes de recherche déjà soutenus et les actions engagées d'appui à la structuration de la recherche, telles que les cancéropôles.

Créés en 2003 et soutenus et labellisés par l'Institut national du cancer depuis 2005, les sept cancéropôles ont su se positionner comme des acteurs reconnus dans le paysage de la recherche en cancérologie en France. Ils contribuent à structurer et coordonner les efforts de recherche au niveau régional ou inter-régional et favorisent le transfert des résultats de la recherche au bénéfice des patients.

L'animation scientifique est également au cœur des actions des cancéropôles. Elle impulse toutes les réflexions permettant le développement d'initiatives innovantes et permet la fédération des chercheurs autour de projets pluridisciplinaires.

Le premier axe du Contrat d'Objectifs et Performance (COP) 2021-2025 établi entre l'Etat et l'Institut national du cancer a pour objectif de poursuivre l'effort de structuration en cancérologie et de coordonner encore plus efficacement l'ensemble des actions de lutte contre les cancers. La première mesure de ce COP vise à poursuivre l'effort de structuration pour la recherche. **Dans ce contexte, les cancéropôles sont reconduits dans le cadre d'une nouvelle labellisation pour la période 2023-2027. Le présent appel à candidatures constitue le cahier des charges relatif à cette labellisation.**

2- Objectifs et missions des cancéropôles

En 2017, l'Institut a fait évoluer les missions initiales des cancéropôles. Tout en prenant en compte les forces et les spécificités de leur région ou inter-région, les actions mises en œuvre par chaque cancéropôle s'appuient désormais sur un socle commun de missions inscrites dans des COP, établis entre l'Institut et chaque cancéropôle. Les objectifs de ces missions sont les suivants :

- inscrire la recherche en cancérologie dans une dynamique régionale en s'appuyant sur une connaissance approfondie de l'écosystème régional (recherche, santé, industrie, politique) ;
- faciliter les collaborations entre les chercheurs du cancéropôle ;
- accompagner les chercheurs (aide à l'émergence de nouveaux projets, aide à l'élaboration de projets nationaux et internationaux, aide à la mobilité des jeunes chercheurs, etc) ;
- valoriser scientifiquement et économiquement les résultats de la recherche.

3- Bilan de la labellisation 2018-2022 et propositions de nouveaux plans d'actions 2023-2027

En prévision de la prochaine vague de labellisation qui portera sur la période 2023-2027, l'Institut a souhaité procéder à une évaluation de ces structures par un comité constitué d'experts externes indépendants. Cette évaluation est l'occasion de dresser un bilan des actions des cancéropôles au service de la communauté des chercheurs en cancérologie mais également d'identifier des axes d'amélioration, tout en prenant en compte le contexte de la stratégie décennale de lutte contre les cancers.

Cette évaluation des cancéropôles est réalisée en 2 étapes :

➤ **1^{ère} étape : bilan de la labellisation 2018-2022**

Sur la base de rapports d'activité écrits, incluant une auto-évaluation argumentée, et d'auditions des équipes de coordination des 7 cancéropôles en avril 2022, le comité d'évaluation a mené une première évaluation des réalisations et actions des cancéropôles au regard des missions, objectifs et indicateurs de suivi inscrits dans les COP des cancéropôles 2018-2022.

A l'occasion de cet état des lieux, le comité d'évaluation a reconnu une nouvelle fois la valeur ajoutée de ces structures dans le paysage de la recherche en cancérologie. De manière générale, les missions définies par l'Institut sont bien assumées et maîtrisées par l'ensemble des cancéropôles qui ont su adapter une offre en adéquation avec les besoins et dynamiques de leurs territoires respectifs.

Le comité d'experts externe ayant conclu que les 4 missions étaient encore d'actualité et répondaient à un besoin de la communauté des chercheurs en cancérologie, elles seront donc reconduites à l'identique pour le prochain mandat.

➤ **2^{ème} étape : proposition de nouveaux plans d'actions pour la labellisation 2023-2027**

Dans la continuité des actions menées dans le cadre des COP 2018-2022, il appartient désormais aux cancéropôles de proposer à l'Institut national du cancer les actions qu'ils comptent mettre en place pour la période de labellisation 2023-2027.

Les cancéropôles sont donc invités au travers du présent appel à candidatures à proposer de nouveaux programmes d'actions pour les 5 prochaines années. Ces actions seront présentées au comité d'évaluation avec un dossier de candidature écrit et une présentation orale. Le comité donnera son avis sur la pertinence et la faisabilité du programme proposé ainsi que des recommandations pour leurs mises en œuvre.

Une phase de concertation avec l'Institut permettra ensuite de finaliser la définition des actions, qui seront inscrites dans de nouveaux COP, et le budget attribué par l'Institut pour la réalisation de ces actions.

4- Structures éligibles et coordonnateur

4.1 Structures éligibles

Sont éligibles au titre du présent appel à candidatures les sept cancéropôles précédemment labellisés par l'Institut national du cancer :

Nom du Cancéropôle	Régions couvertes
Cancéropôle Est	Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est
Cancéropôle Grand Ouest	Bretagne, Centre-Val-de-Loire et Pays-de-la-Loire
Cancéropôle Grand Sud-Ouest	Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et DROM
Cancéropôle Ile-de-France	Ile-de-France
Cancéropôle Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes
Cancéropôle Nord-Ouest	Hauts-de-France et Normandie
Cancéropôle Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse

4.2 Coordonnateur

Le coordonnateur du programme porté par le cancéropôle, incluant les actions relatives aux missions du cancéropôle et à sa gouvernance, est une personne physique qui devra être membre de la gouvernance du cancéropôle. Il sera responsable de l'organisation générale de la structure, de la mise en œuvre des actions, afin de remplir les missions attribuées par l'Institut, et de produire et transmettre à l'Institut les documents requis (rapports d'activité et financiers annuels et indicateurs de suivi).

5- Cahier des charges des cancéropôles

5.1 Cadre général

Tout en prenant en compte les forces et les spécificités de leur région ou inter-région, les actions mises en œuvre par chaque cancéropôle s'appuient sur un socle commun de missions : **celui-ci reprend les 4 missions fixées lors de la précédente labellisation ayant démontré leur pertinence, tout en ayant comme objectif d'améliorer la qualité et l'efficacité de toutes les actions entreprises.**

Dans la continuité du mandat précédent, les actions qui seront développées dans le cadre des missions socles devront répondre aux priorités suivantes :

- Renforcer l'animation scientifique, la coordination et le soutien aux acteurs de la recherche ;
- Décloisonner secteurs et disciplines et mutualiser les compétences (pluridisciplinarité, complémentarité d'expertise) ;
- Faciliter l'émergence de réseaux de recherche et rassembler les communautés scientifique, clinique, industrielle et institutionnelle ;
- Améliorer la compétitivité des projets de recherche soumis aux appels à projets nationaux ;
- Jouer un rôle dans la détection et la valorisation de l'innovation ;
- Consolider et renforcer les partenariats avec les collectivités territoriales et les structures régionales en charge de la stratégie du financement de la recherche.

L'ensemble des actions menées par les cancérôles pourront s'inscrire dans les 4 axes de la Stratégie décennale de lutte contre les cancers.

S'appuyant sur les conclusions générales de l'évaluation du bilan des actions menées par les cancérôles sur la période 2018-2022, cette nouvelle phase de labellisation portera une attention particulière au :

- **Renforcement des collaborations entre cancérôles et échanges d'expertise :**
 - **Premier axe : partage d'expérience**

Des réunions de partage d'expériences seront mises en place et coordonnées par l'Institut, spécifiquement sur les retours et partages d'expérience, afin de :

- mettre en évidence les actions qui ont rencontré un succès et identifier la possibilité de les étendre à d'autres cancérôles ;
- promouvoir le partage d'outils permettant l'automatisation de certaines tâches ou leur développement mutualisé ;
- définir conjointement les méthodes/cadres facilitant la participation des patients (associations) et usagers (ex : mise en place d'une charte).

- **Deuxième axe : développement de collaborations inter-cancérôles**

De nouveaux projets inter-cancérôles seront encouragés au cours de ce nouveau mandat : ils permettront de renforcer les liens entre cancérôles et de mutualiser les moyens. Ces collaborations pourront être bilatérales, trilatérales, etc, ou impliquant tous les cancérôles en fonction des forces, expertises régionales et intérêts communs, notamment sur des thématiques de niche pour lesquelles la masse critique de chercheurs est insuffisante à l'échelle du territoire d'un seul cancérôle.

- **Renforcement des actions en faveur de la démocratie sanitaire :**

Il convient également de renforcer les démarches d'inclusion des patients ou usagers, dans les instances de gouvernance mais également à d'autres niveaux d'activité de tous les cancérôles. En conséquence, l'intégration active et reconnue des patients et usagers pourra se faire :

- au sein des instances de gouvernance des cancérôles (AG, CA, comité de pilotage, comité scientifique, etc) ;

- dans les comités de sélection des appels à projets pilotés par les cancéropôles ;
- au sein des groupes de travail ;
- dans la co-construction des projets de recherche (de la conception à la mise en œuvre des projets

Pour les actions de communication à destination du grand public, des collaborations avec les associations locales et les sites de recherche intégrés (SIRIC) sont encouragées afin d'éviter des redondances.

5.2 Gouvernance

Le fonctionnement des instances organisationnelles et de pilotage scientifique, ainsi que celui des personnels dédiés à la coordination, à l'animation et à la communication doivent être adaptés aux spécificités de l'écosystème. Un bon équilibre entre les stratégies de gouvernance *bottom-up* et *top-down* devra être trouvé afin de rester à l'écoute des besoins de la communauté scientifique tout en impulsant une dynamique.

L'implication des usagers dans cette organisation devra être prise en considération pour la prochaine labellisation. Une implication de quelques représentants des acteurs socio-économiques dans les instances serait également bienvenue pour s'inscrire dans un continuum sur les enjeux de l'innovation.

5.3 Socle commun de 4 missions

- **Mission 1 : Inscrire la recherche en cancérologie dans une dynamique régionale en s'appuyant sur une connaissance approfondie de l'écosystème régional (recherche, santé, industrie, politique)**

Les cancéropôles établissent une feuille de route adaptée à leur écosystème régional ou inter-régional qui sera mise à jour en fonction de l'évolution de celui-ci et qui tiendra compte des données d'incidence et de disparités régionales des cancers. Ils s'appuieront sur l'état des lieux régional (ou inter-régional) réalisé dans le cadre du bilan de la labellisation 2018-2022 pour proposer cette feuille de route. Les cancéropôles s'attacheront à résoudre une ou plusieurs des difficultés identifiées dans l'analyse des forces et faiblesses du cancéropôle et/ou de son inter-région, au regard des opportunités qu'ils auront identifiées.

Dans le cadre de la mission 1, les cancéropôles définissent les modalités d'interaction et de collaboration avec l'ensemble des acteurs régionaux impliqués dans la recherche en cancérologie et les mettent en œuvre. Une attention particulière devra être portée sur les collaborations avec des acteurs majeurs des écosystèmes régionaux que sont les SIRIC. La nouvelle vague de labellisation de ces sites menée en 2022 pourrait faire évoluer leur répartition géographique sur le territoire national. Les cancéropôles devront intégrer ces évolutions et mettre en place et/ou renforcer de nouveaux axes de collaboration de façon concertée, pour tirer parti des expertises et savoir-faire de chacun. Ces rapprochements et collaborations permettront de renforcer la visibilité et attractivité des territoires.

➤ **Mission 2 : Faciliter les collaborations entre les chercheurs du cancéropôle (au sein d'une même discipline ou pluridisciplinaires)**

Les cancéropôles sont des acteurs privilégiés pour stimuler la recherche en oncologie au niveau régional (ou inter-régional), dans une logique de décloisonnement et de coopération entre équipes, disciplines et territoires. Pour faciliter les collaborations entre chercheurs de leur région (ou inter-région), les cancéropôles disposent de plusieurs leviers d'actions, comme le soutien à l'organisation de séminaires ou la mise en place de groupes de travail sur des thématiques émergentes ou pour lesquelles il existe une excellence de recherche et de soins dans la région (ou inter-région). L'objectif est de favoriser l'émergence de nouveaux projets partenariaux de recherche dans le domaine du cancer. Ces initiatives pourront être étendues à des collaborations transfrontalières.

Les cancéropôles ont aussi la possibilité de soutenir la mise en place d'actions structurantes, rassemblant plusieurs équipes de la région (ou de l'inter-région) autour d'un sujet de recherche fédérateur et spécifique au contexte régional (ou inter-régional). Le financement par les cancéropôles de projets de recherche relevant d'appels à projets nationaux est exclu du programme.

➤ **Mission 3 : Accompagnement des chercheurs**

- Aide à l'émergence de nouveaux projets innovants

Les cancéropôles ont pour mission de favoriser la détection et l'émergence de nouveaux projets de recherche au travers d'appels à projets régionaux ou interrégionaux spécifiquement dédiés à la consolidation de résultats préliminaires (appelés **AAP « Emergence »**), ceci dans le but de maximiser leurs chances de réussite aux appels à projets nationaux ou internationaux.

Les cancéropôles s'engagent à ce que ces appels à projets permettent la détection et le financement de projets de recherche « émergents » selon les critères suivants :

- Typologie de projets : projets de rupture scientifique et technologique avec une composante multidisciplinaire forte, pour lesquels une consolidation des résultats préliminaires avant dépôt aux appels à projets nationaux est nécessaire. Les projets en SHS-E-SP sont également une priorité. Le financement de projets plus matures sera du ressort d'appels à projets compétitifs nationaux ou européens et ne fait pas partie du champ de ces AAP « Emergence » ;
- Public concerné : ensemble de la communauté scientifique, jeunes équipes en particulier
- Financement de 1 à 2 équipes par projet ;
- Durée du financement par projet : 1 an ;
- Montant attribué par projet : 30 k€ maximum.

Les modalités d'évaluation des projets sont laissées au libre choix des cancéropôles. Une expertise collégiale locale peut être envisagée moyennant des précautions à prendre quant à la gestion des conflits d'intérêt.

Les cancéropôles s'engagent à transmettre les avis du comité d'évaluation aux porteurs de projets, qu'ils aient été ou non sélectionnés.

- Aide à l'élaboration de projets régionaux, inter-régionaux et nationaux

Les cancéropôles assurent une aide au montage de dossiers en vue de leur soumission (ou resoumission) aux appels à projets régionaux, inter-régionaux ou nationaux. Cette aide s'adresse en particulier aux premiers déposants qui le demandent et plus généralement aux jeunes chercheurs qui portent leurs premières coordinations de projets.

L'offre d'accompagnement permet également d'apporter une aide support aux chercheurs pour les accompagner aux moments clés de l'évolution de leurs projets au moyen d'un suivi adapté (réunions d'étapes, orientation des chercheurs, mise en relation d'acteurs, anticipation de l'après financement, etc).

L'accompagnement de projets européens devra être pris en charge par les structures d'accompagnement déjà existantes au sein des EPST (ex : cellules Europe) ou des structures régionales (ex : programme PAPFE - plan d'action national d'amélioration de la participation française aux dispositifs européens de financement de la recherche et de l'innovation) et ne fera pas partie de l'accompagnement proposé par les cancéropôles.

- Aide à la mobilité des chercheurs

Les cancéropôles mettent en place des actions spécifiques pour faciliter la mobilité des chercheurs souhaitant se former pour une durée courte dans d'autres laboratoires (régionaux, nationaux, internationaux) et ramener l'expertise acquise sur leur région d'origine.

- Actions de formation, réunions thématiques, ateliers

Les cancéropôles mettent en place des actions de formation, des réunions thématiques ou des ateliers sur des thèmes qui ont été identifiés comme prioritaires pour répondre aux besoins des chercheurs de leur région (ou inter-région).

- Soutien à l'émergence et à la mutualisation de technologies de pointe

La proximité de terrain confère aux cancéropôles une vision des forces et faiblesses de leurs territoires en termes de structuration de la recherche. Les cancéropôles ont pour mission de favoriser le développement technologique en région en favorisant l'émergence de nouvelles plateformes innovantes mutualisées et la mise en place de technologies innovantes sur les plateformes existantes. Ces plateformes doivent être ouvertes, à minima, à l'ensemble des chercheurs de la région (ou de l'inter-région). Cet accompagnement porte sur la recherche de financements et sur l'amorçage du fonctionnement (personnel et équipement) qui est limité dans le temps (3 ans maximum) afin de transférer au plus tôt le soutien logistique nécessaire au bon fonctionnement des plateformes (maintenance et personnels associés) aux établissements concernés.

➤ **Mission 4 : Valorisation scientifique et économique des résultats de la recherche**

- Valorisation scientifique : dissémination des résultats

L'organisation de journées scientifiques en collaboration, si cela est pertinent, avec des partenaires implantés et agissant dans la région ou l'inter-région (SIRIC, RRC, GIRCI, etc) permet de promouvoir les actions de recherche entreprises dans la région (ou l'inter-région) des cancéropôles et la dissémination des connaissances à

destination de l'ensemble de la communauté scientifique et de publics non scientifiques.

D'autres vecteurs de communication pour la dissémination pourront être utilisés, comme la publication de lettres d'information ou d'articles, la mise en place de sites web, l'utilisation des réseaux sociaux, etc.

- Valorisation économique de la recherche menée dans l'inter-région et des innovations

Les cancéropôles ont pour mission de favoriser la valorisation économique des résultats de la recherche. En effet, de par leur positionnement au plus près de l'ensemble des parties prenantes, les cancéropôles contribuent aux démarches de valorisation avec les autres acteurs du domaine et constituent un maillon essentiel de la chaîne de valorisation de l'innovation en cancérologie.

Les actions relatives à cette mission pourront se décliner via :

- des actions de sensibilisation et/ou formation à la valorisation ou à l'entrepreneuriat à destination des doctorants, post-doctorants et chercheurs ayant des projets à valoriser ;
- l'identification de projets d'innovation à fort potentiel de valorisation (sourcing) et la mise en relation avec les structures compétentes: les cancéropôles mettent à profit leur connaissance fine du terrain pour la détection de projets et orientent les chercheurs vers les structures et programmes appropriés (sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT), filiales de transfert des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des écoles et des organismes de recherche, pôles de compétitivité, etc). Afin d'accélérer cette identification et mise en relation, les structures partenaires pourront être associées dès la sélection des projets et/ou impliquées dans leur suivi ;
- le soutien et l'accompagnement à la pré-maturation et/ou (co)-maturation de projets innovants avec les partenaires impliqués dans le développement économique ;
- l'accompagnement à la mise en place de modalités permettant le développement de partenariats public/privé en étroite collaboration avec les partenaires locaux, nationaux et/ou européens nécessaires.

6- Evaluation des dossiers

6.1 Procédure d'évaluation

L'évaluation des candidatures portera sur les propositions de plans d'actions pour le prochain mandat qui seront évaluées par le même comité d'évaluation ayant analysé les bilans pour la période 2018-2022.

Les porteurs de projet et les principaux responsables des cancéropôles seront auditionnés par le Comité d'évaluation en octobre 2022.

A l'issue des auditions, une synthèse d'évaluation sera établie et comportera les actions retenues ou à modifier.

Avant d'accéder à l'évaluation, les experts rapporteurs des dossiers de candidatures s'engagent sur le portail PROJETS (validation par clic¹) à :

- respecter les dispositions déontologiques de l'Institut, consultable à l'adresse suivante: <http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Deontologie-et-transparence-DPI/Acteurs-de-l-evaluation-de-projet> ;
- conserver confidentiels les documents ou informations auxquels ils auront accès ;
- déclarer les liens d'intérêts directs ou indirects qu'ils pourraient avoir avec les projets à évaluer.

La composition du comité d'évaluation scientifique est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à candidatures.

Les principales étapes de la procédure seront les suivantes :

1. Examen de l'éligibilité des dossiers de candidatures par l'Institut : les dossiers de candidatures non éligibles ne seront pas évalués ;
2. Évaluation individuelle des dossiers de candidature par les membres du comité d'évaluation ;
3. Audition des candidats devant les membres du comité d'évaluation ;
4. Décision et publication des résultats.

6.2 Critères d'évaluation

Les dossiers de candidature seront évalués selon les critères suivants :

- Propositions d'évolution de la gouvernance ou de la stratégie générale du cancérpôle (le cas échéant)
- Qualité du plan d'action proposé : pertinence des plans d'actions et livrables proposés
- Faisabilité des actions proposées au regard des ressources du cancérpôle humaines et financières (voir budget prévisionnel)
- Prise en considération des remarques et recommandations du comité d'évaluation
- Impacts/bénéfices des actions envisagées au niveau régional et inter-régional (voire national, le cas échéant).

7- Labellisation

7.1 Notification de la décision et publication des résultats

Le président de l'Institut national du cancer notifie au cancérpôle la décision de labellisation par lettre recommandée avec accusé de réception.

¹ Signature par validation par clic qui, en application des conditions générales d'utilisation du Portail PROJETS, a la même valeur qu'une signature manuscrite et engage juridiquement le signataire.

La labellisation est prononcée pour une durée de 5 ans. A son terme, l'Institut fera connaître sa décision de procéder ou non au lancement d'un nouvel appel à candidature.

La décision de labellisation est publiée au registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer diffusé sur son site internet <https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Le-registre-des-actes-administratifs>.

7.2 Établissement de contrats d'objectifs et de performance

L'ensemble des actions, des modalités de mise en œuvre, des livrables et des indicateurs de suivi associés proposés dans les dossiers de candidatures et validés par l'Institut national du cancer seront formalisés dans des contrats d'objectifs et de performance établis entre chaque cancéropôle et l'Institut. Ils permettront de suivre la mise en œuvre de ces actions et de s'assurer de leur cohérence avec la stratégie définie au niveau national.

8- Dispositions générales et financement

Le financement du cancéropôle est attribué pour une période de 5 ans, couvrant les années civiles 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027.

La subvention sera attribuée par l'Institut national du cancer, selon les dispositions du règlement relatif aux subventions allouées par l'Institut n°2021-01 : <http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Reglement-des-subventions>

Le coordonnateur du cancéropôle doit s'engager à respecter le règlement des subventions, sous réserve des éventuelles dérogations qui y seraient apportées dans le contrat d'objectifs et de performance conclu entre l'Institut national du cancer et l'organisme bénéficiaire.

Le budget sera alloué au cancéropôle qui gèrera les fonds en toute autonomie, notamment s'agissant d'éventuels versements aux partenaires.

La subvention allouée doit couvrir les frais de management et administration liés aux activités de coordination du cancéropôle et permettre la mise en œuvre des activités prévues dans le dossier de candidature, intégrant les recommandations du comité d'évaluation ainsi que les propositions de l'Institut national du cancer.

La subvention pourra financer les types de dépenses suivant :

- des frais de personnel ;
- du fonctionnement et divers consommables, dont les frais de déplacement et d'hébergement pour les réunions de coordination ;
- de l'équipement, pour un montant ne pouvant excéder 30% du budget total alloué par l'Institut au projet ; chaque achat unitaire ne pouvant être supérieur à 150 000 € TTC. Le cas échéant, les règles de la commande publique applicables devront être respectées.

9- Modalités de suivi

9.1 Suivi et rapports d'activité

Les cancéropôles labellisés transmettent un bilan d'activité périodique à l'Institut selon les modalités décrites dans le contrat d'objectifs et de performance et en utilisant les modèles de document prévus à cet effet (rapport, tableau de reporting, annexes financières, etc.).

9.2 Publications et communication

Toute publication et communication présentant les travaux de recherche financés par le cancéropôle devra faire état de ce soutien.

Il sera de la responsabilité du coordonnateur du cancéropôle et de son équipe de management de s'assurer de la bonne application de cette règle par les équipes financées et, notamment :

- de rappeler l'obligation de la mention de ce soutien ;
- de rappeler l'importance de respecter l'homogénéité des écritures dans l'acronyme utilisé et les numéros de contrat grant ;
- d'être vigilant sur leur éventuel usage abusif.

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre du plan national pour la science ouverte, le cancéropôle doit veiller à :

- demander aux équipes ayant des projets de recherche soutenus financièrement par le cancéropôle à privilégier les publications dans des revues ou ouvrages en accès ouvert. À défaut, les équipes de recherche s'engagent à déposer les publications scientifiques issues des projets de recherche financés dans une archive ouverte ;
- intégrer dans les conventions de reversement finançant les projets de recherche, une clause obligeant le bénéficiaire de la subvention à fournir un plan de gestion de données (PGD) selon les modalités suivantes :
 - saisir en ligne du modèle de PGD défini par l'Institut pour tous les cancéropôles sur le [portail DMP OPIDoR](#) ;
 - joindre le fichier généré au(x) rapport(s) d'activité qu'il doit transmettre au cancéropôle.

A la demande de l'Institut, le cancéropôle s'engage à transmettre les PGD collectés au cours de la labellisation 2023-2027.

10- Calendrier de l'appel à candidatures

Date limite de soumission du dossier de candidature	12 septembre 2022
Audition des candidats	19 et 20 octobre 2022
Labellisation	Janvier 2023

11-Modalités de soumission

11.1 Modalités de soumission : portail PROJETS

La soumission des candidatures s'effectue directement à partir du portail PROJETS : <https://projets.e-cancer.fr>

Création/activation de compte : pour vous connecter, utilisez votre adresse email de référence en tant qu'identifiant sur la page d'accueil du portail PROJETS.

- Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte et complétez vos identité et profil professionnel.
- Si vous êtes déjà enregistré un message vous signale que votre adresse email existe déjà. Il vous suffit alors de cliquer sur "Mot de passe oublié" et de suivre les indications.
- Enfin, si vous pensiez être déjà inscrit et que votre adresse email n'est pas reconnue, contactez-nous à l'adresse :

assistanceprojets@institutcancer.fr

Dépôt du dossier de candidature : tout dossier de candidature doit **être déposé au nom et coordonnées du coordonnateur exclusivement**. Un dossier déposé sous un autre nom/adresse mail ne sera **pas recevable**.

11.2 Dossier de candidature

Le candidat accède à son compte dans le portail PROJETS :

- Il complète les données demandées en ligne (rubriques complémentaires) ;
- Il dépose les documents requis pour la soumission :
 - descriptif du projet dans la rubrique « présentation du projet » - attention FORMAT Word ou PDF uniquement et max 8Mo;
 - budget prévisionnel dans la rubrique «annexe financière – budget prévisionnel » ;
 - dossier engagements dans la rubrique « engagement équipes » - attention FORMAT Word ou PDF uniquement et max 8Mo.

Validation/soumission : la validation définitive impose une relecture de la complétion des données, le clic « soumission définitive » génère un email accusant réception et confirmant le dépôt du dossier.

Attention : une fois validé, vous ne pourrez plus revenir sur les éléments de votre dossier.

12- Contacts

Vous pouvez nous contacter pour toute information :

- **De nature scientifique :**

Isabelle **FERNANDEZ**, Chef de projets

ifernandez@institutcancer.fr

Département Biologie, Transfert et Innovations - Pôle Recherche et Innovation

- **D'ordre technique et/ou administratif :**

assistanceprojets@institutcancer.fr